

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 02 – FQIS  
PRIORITÉS ET CRITÈRES SPÉCIFIQUES AUX TERRITOIRES

**Note importante :** À la **Question 11** du formulaire de dépôt vous pouvez ajouter des informations relatives aux critères d'analyse locaux qui n'aurait pas été mentionnées dans les autres sections.

**TERRITOIRE – LA BAIE ET LE BAS-SAGUENAY**

L'instance locale de concertation répondante dans le cadre de l'Alliance est la **Table de sécurité alimentaire et de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale**. Le plan d'action en vigueur de cette instance établit comme prioritaires les enjeux suivants :

**PRIORITÉS LOCALES :**

1. Des services adaptés à la réalité territoriale des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
2. Les besoins de base des individus;
3. L'intégration des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
4. La concertation locale et la connaissance des ressources.

---

**CRITÈRES LOCAUX :**

- Les projets initiatives qui ne dédoublent pas les actions déjà en place sur le territoire et favorise plutôt le partenariat et la concertation.
- Les projets ou initiatives dont la mission de l'organisme promoteur inclus la lutte à la pauvreté et/ou l'inclusion sociale.
- Les projets ou initiatives dont les actions touchent la clientèle vivant un contexte de vulnérabilité sur le territoire.
- Projets ou initiatives considérant l'accessibilité aux services au Bas-Saguenay.
- Les projets ou initiatives dont les impacts sont significatifs soit en nombre de personnes rejointes ou en importance des changements sur la vie des participants.